

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2016

20 août 2008

SOMMAIRE

BHE Holding S.A.	96761	La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l. ...	96761
Biogros S.A.	96746	Luxaffaires S.A.	96743
Bluedoor Holding S.A.	96743	Master Finance Holdings	96767
Blue Sea Holdings SA	96736	Montimmo S.A.	96745
Bureau Veritas Luxembourg S.A.	96745	M.R. & A. Holding	96744
Cactus S.A.	96767	Naturata S.A.	96747
Capernaum Finance S.A.	96722	New Auto 97 S.à r.l.	96743
Capernaum Finance S.A.	96766	N.T.S. Sàrl	96736
Carlux S.A.	96744	OIKOPOLIS Participations SA	96747
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg)	96764	Outstanding Productions S.A. Luxembourg	96760
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg)	96763	Perfume Holdings S.A.	96765
CGM Lux 1 S.à r.l.	96728	ProLogis UK CCLXIX S.à r.l.	96737
Cheryl Investissements S.A.	96745	Real Estate Commercial Europe 2	96748
Compagnie de Développement de l'Eau S.A.	96745	Red Flag Participations S.A.	96728
Constanza S.A.	96762	Red Pimpernel S.à r.l.	96760
Cranberry Investment 2 S.à r.l.	96765	Scooter Holding Partners 2	96737
Delphirica Investments S.à r.l.	96733	Shoe Service Bel-Air S.à r.l.	96726
Ditco Real Estate S.A.	96762	SM Holdings S.A.	96744
Duroc S.A.	96746	Société Anonyme des Eaux Minérales Gazeifiées de Beckerich S.A.	96768
Euro France Golf S. à r. l.	96747	Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A.	96766
Galaxy	96767	Société Immobilière Op der Leng II SA ..	96765
Icarus Shipping S.A.	96728	Sofigepar Holding S.A.	96763
ICG-Gemco S.à r.l.	96768	StarLease Capital S.A.	96764
IMARA Investments Holding II S.à r.l. ...	96748	VPP S.à r.l.	96760
Immobilière Kayl S.A.	96762	V.T.L. S.A.	96761
Immobilière Les Remparts S.A.	96766	WB Funding S.A.	96737
IMMOBILIERE OEKimmO S.A.	96747	Wind Acquisition S.à r.l.	96748
Immobilière Windhof II S.A.	96761	Wings Private Investments S.A.	96746
Immo Horizon S.à.r.l. & Cie S.C.A.	96764	Zulu III S.à r.l.	96722
Junker Claude S.à r.l.	96746	Zulu II S.à r.l.	96722
Kyrielle Participations S.A.	96742	Zulu I S.à r.l.	96722

Zulu III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097416/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10631. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Zulu II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.300.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097417/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10627. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Zulu I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.301.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097418/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10623. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Capernaum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 108.269.

In the year two thousand eight, on the ninth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CAPERNAUM FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, on May 19, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 1040 of October 14, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 10, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no. 2311 of October 16, 2007.

The meeting is opened and Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs. Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two classes of directors;
2. Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolution;
3. Resignation and Appointment of Directors;
4. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to create two classes of Directors whereby the representation of the Company is valid towards third parties only through the signature of one A Director together with one B Director.

Second resolution

It has been resolved to amend accordingly the following articles of the Articles of Association of the Company:

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of several directors, A Directors and B directors with the obligation to have at least one A director and one B director whether shareholders or not. A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such a case, the Board of Directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members, under which always one A director and one B director, is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (*résolution circulaire*). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director together with one B Director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Third resolution

It has been resolved to acknowledge the resignation of Joseph MAYOR as director of the Company with effect March 3rd, 2008 and to appoint Eddy DOME as director with effect March 3rd, 2008.

It has been resolved to appoint the actual directors James LASRY and Peter FRIEDMANN as B directors with immediate effect.

It has been resolved to appoint the actual directors Christophe DAVEZAC and Eddy DOME as A directors with immediate effect.

As a consequence of the previous resolutions, the directors of the Company will henceforth be categorized as follows:

1) A Directors

a) Christophe DAVEZAC, Company Director, born on February 14th, 1964 in Cahors (France), with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

b) Eddy DOME, Private Employee, born on August 16th 1965, in Waremme (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) B Directors

a) James LASRY, Companies Director, born on July 13th, 1967, at New-York, United-States of America with address at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

b) Peter FRIEDMANN, Companies Director, born on February 23, 1949 in Kosice, Slovaquie, professionally residing in 41 Strathearn Road, Toronto, ON, Canada, M6C 1R5.

The company shall be bound by the joint signature of one A Director together with one B Director.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2013.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme CAPERNAUM FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mai 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1040 du 14 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2311 du 16 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures et Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Mersch, est nommée scrutatrice.

La Présidente et la scrutatrice s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes d'administrateurs;
2. Modification des statuts de la Société tenant compte de la décision ci-dessus.
3. Démission et nomination d'administrateurs;
4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par l'actionnaire unique présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer deux catégories d'administrateurs. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par la signature d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Deuxième résolution

En accord avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier les statuts de la société comme suit:

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de plusieurs administrateurs, administrateurs A et administrateurs B avec l'obligation d'avoir au moins un administrateur A et un administrateur B, actionnaires ou non. Une société peut être membre du Conseil d'Administration de la société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, dont systématiquement un (1) administrateur A et un (1) administrateur B. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Troisième résolution

Il a été décidé d'accepter la démission de Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 3 Mars 2008 et de nommer Eddy DOME au poste d'administrateur avec effet au 3 Mars 2008.

Il a été décidé de nommer les administrateurs actuels James LASRY et Peter FRIEDMANN au poste d'administrateurs de catégorie B.

Il a été décidé de nommer les administrateurs actuels Christophe DAVEZAC et Eddy DOME au poste d'administrateurs de catégorie A.

Compte tenu de la précédente résolution, le conseil d'Administration sera composé comme suit:

Administrateurs A:

a) Christophe DAVEZAC, Administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg);

b) Eddy DOME, Employé Privé, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), ayant son adresse professionnelle 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Administrateurs B:

a) James LASRY, administrateur de sociétés, né le 13 juillet 1967, à New-York, Etats-Unis d'Amérique ayant son adresse professionnelle 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

b) Peter FRIEDMANN, administrateur de sociétés, né le 23 février 1949 à Kosice, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle à 41 Strathearn Road, Toronto, ON, Canada, M6C 1R5.

La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28429. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008096996/242/212.

(080112375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Shoe Service Bel-Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 40, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.698.

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

- Monsieur Fernando RASTEIRO RODRIGUEZ, demeurant à L-3932 Mondercange, 68, rue de Limpach.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société SHOE SERVICE BEL-AIR S.à r.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 303, en date du 27 octobre 1986.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert du siège social et modification de l'article cinq des statuts.
- 2) Conversion du capital social.
- 3) Modification de l'article six des statuts.
- 4) Démission des deux gérants.
- 5) Nomination d'un gérant unique.
- 6) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mersch et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège est établi à Mersch

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-7520 Mersch, 40, rue G.-D. Charlotte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) de convertir le capital social actuel de CINQ CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 500.000,-) en EUROS au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en EUROS de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS virgule SOIXANTE-SEPT CENTS (EUR 12.394,67);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de CINQ EUROS virgule TRENTE-TROIS CENTS (EUR 5,33) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS virgule SOIXANTE-SEPT CENTS (EUR 12.394,67) à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-);

c) La prédite somme de CINQ EUROS TRENTE-TROIS CENTS (EUR 5,33) a été versée par l'associé sur le compte de la société, ce que l'associé constate expressément;

d) de supprimer les CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) existantes de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.000,-) chacune et de créer CENT PARTS SOCIALES NOUVELLES (100) de CENT VINGT QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées à l'associé actuel, au prorata des parts anciennes lui appartenant dans la prédite société.

Troisième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Franco CERBINI, demeurant à L-4101 Esch-sur-Alzette, 11, rue de l'Eau, de sa fonction de gérant unique.
- Monsieur Fernando RASTEIRO RODRIGUEZ, prédit, de sa fonction de gérant administratif.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique Monsieur Fernando RASTEIRO RODRIGUEZ, prédit.

Sixième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rasteiro Rodrigues, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2008. Relation: EAC/2008/6999. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008096915/203/73.

(080112144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Icarus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.172.

Es sei hiermit offiziell mitgeteilt, dass die Adresse des Verwalters und delegierten Verwalters Herr Hans DANES von nun an 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg ist.

Ausgestellt auf formlosen Papier, zur Publikation im Mémorial Sammlung der Gesellschaften und Verbände.

Luxembourg, 11. Juli 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008095970/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

CGM Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008095615/242/13.

(080109242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Red Flag Participations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 102.274.

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RED FLAG PARTICIPATIONS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.274, constituée originairement sous la dénomination sociale de "RED FLAG FINANCIAL S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1067 du 23 octobre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 28 juin 2005, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "RED FLAG PARTICIPATIONS S.A."

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nils FELDMANN, directeur, demeurant à CH-1007 Lausanne, 19F, Chemin du Bois de Vaux, (Suisse).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique FRICKER, gérante, demeurant professionnellement à L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine MATHIEU, gérante, demeurant à F-54270 Essey-lès-Nancy, 54, avenue du 69^{ème} RI, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Libération intégrale du capital.

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La Société pourra effectuer également toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement ou extension."

3. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

4. Nominations statutaires.

5. Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, qui lors de la constitution de la Société a été libéré à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit pour un montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR).

L'assemblée déclare que les soixante-quinze pour cent (75%) non-libérés du capital lors de la constitution ont entre-temps été libérés, de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à considérer dorénavant comme entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner l'anglais comme 2^{ème} langue d'expression; et
- de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Les statuts vont dorénavant avoir la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RED FLAG PARTICIPATIONS S.A.", (ci-après la "Société"), régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La Société pourra effectuer également toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Claudine MATHIEU de sa fonction d'administrateur et décide de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée constate également que les mandats des administrateurs restants sont venus à échéance, décide de reconduire les mandats pour une nouvelle période de 6 ans et constate que le conseil d'administration se composera dès lors comme suit:

- a) La société anonyme "FONCIERE DE L'EST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.225;
- b) Monsieur Nils FELDMANN, directeur, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 7 mai 1966, demeurant à CH-1007 Lausanne, 19F, Chemin du Bois de Vaux, (Suisse);
- c) Madame Eve DANIEL, ingénieur, née à Paris, (France), le 7 octobre 1976, demeurant à CA 95134, San José, 4337 Renaissance Drive, App. 313, (Etats-Unis d'Amérique).

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

L'assemblée nomme, conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Nils FELDMANN, qualifié, comme représentant permanent de l'administratrice mentionnée ci-avant sub a).

Sixième résolution

L'assemblée confirme le mandat de la société anonyme "TRIPLE A CONSULTING", établie et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.417, comme commissaire aux comptes de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FELDMANN - FRICKER - MATHIEU - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2008. Relation GRE/2008/2799. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096920/231/278.

(080112575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Delphirica Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Delphirica Investments S.à r.l (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number Section B Number 80 575 originally incorporated under the denomination of "Château Financement, S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2001, lastly amended by deed enacted on 8 August 2007, by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 October 2007.

The meeting is presided by Mrs Arlette SIEBENALER, employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary Miss Lucie RIBEIRO, employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents, and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange WOLTER, employee, residing professionally in Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman requires the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) class A shares, 2,454 (two thousand four hundred fifty-four) class B shares, 4,382 (four thousand three hundred eighty-two) class C shares, 4,778 (four thousand seven hundred seventy-eight) class D shares, 2,662 (two thousand six hundred sixty-two) class G shares, 2,120 (two thousand one hundred twenty) class H shares, 3,245 (three thousand two hundred forty-five) class K shares, 3,085 (three thousand eighty-five) class L shares, 3,661 (three thousand six hundred sixty-one) class M shares, 8,174 (eight thousand one hundred seventy-four) class N shares and 500 (five hundred) class Z shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state that he has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Immediate cancellation of all the 7,226 class I shares and subsequent decrease of the share capital of the Company;
2. Amendment of article six, first paragraph, of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution;and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is reminded that further to an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held under private seal on December 28, 2007 (the "EGM"), the Company has redeemed all of its own 7,226 class I shares (the "Shares").

It is further noted that the call option referred to in the EGM has been exercised, on 13 February 2008 by Task Esparteros S.U., a spanish Company, and that the Shares can now be cancelled.

It is thereof resolved, in accordance with the provisions of article 6ter of the Company's articles of association, to cancel the Shares.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 180,650 (one hundred eighty thousand six hundred fifty Euro) corresponding to the aggregate nominal value of the Shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 1,042,475 (one million forty-two thousand four hundred seventy-five Euro), represented by 500 (five hundred) class Z shares, 6,638 (six thousand six hundred thirty-eight) class A shares, 2,454 (two thousand four hundred fifty-four) class B shares, 4,382 (four thousand three hundred eighty-two) class C shares, 4,778 (four thousand seven hundred seventy-eight) class D shares, 2,662 (two thousand six hundred sixty-two) class G shares, 2,120 (two thousand one hundred twenty) class H shares, 3,245 (three thousand two hundred forty-five) class K shares, 3,085 (three thousand eighty-five) class L shares, 3,661 (three thousand six hundred sixty-one) class M shares, 8,174 (eight thousand one hundred seventy-four) class N shares of a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and fully paid up."

Miscellaneous

It is noted that Mr Pascal Leclerc and Mr Jean-Louis Camuzat have resigned from their functions of managers of the Company with effect on the date hereof (the "Resignation").

The sole shareholder resolved to give full discharge to Mr Leclerc and Mr Camuzat for the performance of their mandate as B managers until the date hereof.

The sole shareholder further resolves to appoint Mr Brian McMahon, born on 4 November 1968 in Dublin, with professional address at L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II and Mr Andreas Demmel born on 11 April 1969 in Munich, with professional address at L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II as new B managers of the Company for an undetermined period, with effect on the date hereof (the "Appointment").

It is noted that Mr McMahon and Mr Demmel have respectively accepted their mandate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the resolutions above have been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and English and text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Delphirica Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 80.575, initialement constituée sous la dénomination sociale "Château Financement, S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 septembre 2001, dernièrement modifié suivant acte passé le 8 août 2007 par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 26 octobre.

La séance est présidée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lucie RIBEIRO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique présent ou représenté, et que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signées par la partie comparante, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 6.638 (six mille six cent trente-huit) parts sociales de classe A, 2.454 (deux mille quatre cent cinquante-quatre) parts sociales de classe B, 4.382 (quatre mille trois cent quatre vingt deux) parts sociales de classe C, 4.778 (quatre mille sept cent soixante dix-huit) parts sociales de classe D, 2.662 (deux mille six cent soixante-deux) parts sociales classe G, 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales de classe H, 3.479 (trois mille quatre cent soixante dix-neuf) parts sociales classe J, 3.245 (trois mille deux cent quarante-cinq) parts sociales classe K, 3.085 (trois mille quatre vingt cinq) parts sociales de classe L, 3.661 (trois mille six cent soixante et une) parts sociales de classe M, 8.174 (huit mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe N et 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été dûment et préalablement informé.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation immédiate de toutes les 7.226 parts sociales de classe I et réduction subséquente du capital social de la Société;
2. Modification de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société conformément aux résolutions précédentes;
3. Divers.

Suite à l'approbation par l'associé unique de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est rappelé que suite à une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue sous seing privé en date du 28 décembre 2007 (l'"AGE"), la Société a racheté toutes ses 7.226 propres parts sociales de classe I (les "Parts Sociales").

Il est également noté que l'option d'achat dont il est fait référence dans l'AGE a été exercée en date du 13 février 2008 par Task Esparteros S.U., une société espagnole, et que les Parts Sociales peuvent maintenant être annulées

Il est décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 6 ter des statuts de la Société d'annuler les Parts Sociales.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales pré mentionnée, le capital social de la Société devra être réduit d'un montant de 180.650 EUR (cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros) correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est de 1.042.475 EUR (un million quarante-deux mille quatre cent cinquante euros) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de classe Z, 6.638 (six mille six cent trente-huit) parts sociales de classe A, 2.454 (deux mille quatre cent cinquante-quatre) parts sociales de classe B, 4.382 (quatre mille trois cent quatre vingt deux) parts sociales de classe C, 4.778 (quatre mille sept cent soixante dix-huit) parts sociales de classe D, 2.662

(deux mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe G, 2.120 (deux mille cent vingt) parts sociales de classe H, 3.245 (trois mille deux cent quarante cinq) parts sociales de classe K, 3.085 (trois mille quater vingt cinq) parts sociales de classe L, 3.661 (trois mille six cent soixante et une) parts sociales de classe M, 8.174 (huit mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe N d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Divers

Il est noté que Mr Pascal Leclerc et Mr Jean-Louis Camuzat ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet à la date ci-dessus

L'associé unique a décidé de donner pleine et entière décharge à Mr Pascal Leclerc et Mr Jean-Louis Camuzat pour l'exécution de leur mandat de gérants de classe B jusqu'à la date mentionnée ci-dessus.

L'associé unique décide de nommer Mr Brian Mac Mahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin, demeurant professionnellement à L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II et Mr Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, demeurant professionnellement à L - 2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II comme nouveaux gérants de classe B de la Société pour une période indéterminée et avec effet à la date ci-dessus.

Il est noté que Mr Mac Mahon et Mr Demmel ont accepté leurs mandats.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus s'élève à environ EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27762. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008096990/242/163.

(080112109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

N.T.S. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.747.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30.07.2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2008096918/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00463. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Blue Sea Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.243.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008097406/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10601. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Scooter Holding Partners 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.251.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097384/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11001. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

WB Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 107.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097374/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10620. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

ProLogis UK CCLXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.499.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 9 July 2008,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "ProLogis UK CCLXIX S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding

of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are)

appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000 (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "ProLogis UK CCLXIX S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000.- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

96742

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livre Sterling (10.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000.- GBP) est évalué à EUR

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. LAC/2008/29851. — Reçu soixante-deux euros soixante-dix cents A 0,5%: 62,70 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008097028/220/273.

(080112138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Kyrielle Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.843.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2008 que:

1. La démission de la société «FGS Consulting LLC» de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «BF Consulting S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008097568/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Bluedoor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 56.463.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 03 juin 2008

- Les mandats de Mesdames Marcella SCARATI, employée privée, née le 22/11/1958 à Laterza/Taranto (I), demeurant au 2, Gaessel à L -5740 Filsdorf et Anita PERL, employée privée, née le 20/10/1957 à Luxembourg (L), demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange et de Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat, né le 16 juillet 1955 à Esch-sur-Alzette (L), adresse professionnelle au 22, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg en tant qu'Administrateurs, ainsi que de la société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61417, ayant son siège social au 2, Millegassel à L-2156 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour *BLUEDOOR HOLDING S.A.*

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097544/696/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11365. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Luxaffaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.098.

—
nous vous informons que nous démissionnons de notre poste d'administrateur avec date d'effet au 6/2/2004.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

PROGNOSIS BUSINESS CENTER SA

Signature

Référence de publication: 2008097547/1133/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

New Auto 97 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 90.312.

—
Concerne: Démission

Par la présente, je vous communique que je démissionne de mon poste de gérant technique avec effet immédiat, c'est-à-dire à partir du 31 juillet 2008.

Déposition d'une copie de cette lettre au Registre de Commerce pour publication au mémorial n° 90312 a été faite en date d'aujourd'hui.

Dippach, le 31.07.2008.

MIOLLA MICHEL.

Référence de publication: 2008097814/6068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12936. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Carlix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 54.515.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097813/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10377. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Le bilan au 30 JUIN 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097810/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10379. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

M.R. & A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.578.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 juillet 2008 à 12.00 heures à Luxembourg

L'assemblée accepte les démissions de Messieurs Alhard VON KETELHODT et Romain ZIMMER comme administrateurs de la société.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Guy FASBENDER, administrateur de sociétés, né le 28 avril 1940 à Habay-La-Neuve (Belgique) et demeurant à L-1421 Luxembourg, 6, rue de Dormans.

- Madame Edith REUTER, comptable, née le 5 janvier 1958 à Luxembourg et demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

L'assemblée décide de reconduire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014 le mandat de Monsieur Fernand SASSEL comme administrateur et le mandat de LUXREVISION S.à r.l. comme commissaire.

L'assemblée confirme encore une fois les démissions de European Audit en date du 1^{er} août 2000 et FINCONEX SA en date du 24 novembre 2003 comme commissaires de la société.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

M.R. & A. Holding

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2008097816/8473/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Cheryl Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 73.159.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097801/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10386. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Montimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 77.529.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097806/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10382. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 64.375.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008097817/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10970. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Bureau Veritas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.196.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097832/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Junker Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 7, rue Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 79.376.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008097808/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10381. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Duroc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 104.092.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008097815/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10972. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Wings Private Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 125.654.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.
Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2008097823/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11395. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Biogros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 40.346.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097841/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11671. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

OIKOPOLIS Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.876.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097842/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11679. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

IMMOBILIERE OEKimmO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 65.323.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097843/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11673. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Naturata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 31.794.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097845/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11674. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Euro France Golf S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.921.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique en date du 18 juin 2008 qu'a été nommé gérant Monsieur Joost Mourus, né le 4 juillet 1956 à Rotterdam (Pays-Bas) et demeurant au 27 Vierbanse Gantel, 5032 Ck Tilburg, Pays-Bas, avec effet au 18 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097818/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

IMARA Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.992.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097419/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10619. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Real Estate Commercial Europe 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.710.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097415/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11598. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Wind Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.484.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of July.

Before Us Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HG Incorporations Limited, a company registered in England and Wales (registered number 4572042) and whose registered office is at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single shareholder (hereafter the "Shareholder"), subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments

and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Wind Acquisition S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each ("Ordinary Shares"), all of which are fully paid up.

The share capital may be composed of different classes of shares.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in these articles of incorporation (the "Articles"), shall have the meanings set forth below:

"Class A Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

"Class C Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.

"Class D Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.

"Class E Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.

"Class F Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class F Shares of the Company.

"Class G Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.

"Class H Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.

"Class I Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class I Shares of the Company.

"Class J Shareholder" means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class J Shares of the Company.

"Class A Shares" means Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class B Shares" means Class B Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class C Shares" means Class C Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class D Shares" means Class D Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class E Shares" means Class E Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class F Shares" means Class F Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class G Shares" means Class G Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class H Shares" means Class H Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class I Shares" means Class I Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

"Class J Shares" means Class J Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same share class in the profits and assets of the Company, and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as follows:

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal capital with respect to such Shareholders' Shares. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be distributed to the holders of Class J shares.

Should the Class J Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class I Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to H Shares.

Should the Class J and I Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class H Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to G Shares.

Should the Class J, I and H Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class G Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to F Shares.

Should the Class J, I, H and G Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class F Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to E Shares.

Should the Class J, I, H, G and F Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class E Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to D Shares.

Should the Class J, I, H, G, F and E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to C Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E and D Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A to B Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E, D and C Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares.

Should the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution, if any.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares are freely transferable among the Shareholders holding shares of the same class of shares.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members or Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital represented by the relevant share class shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the amended and restated law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers (hereinafter each a "Manager"). If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in

connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

The Shareholders may or, if their number exceeds twenty-five, shall meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

If the share capital consists of several share classes, any resolutions amending the rights and obligations attached to any specific share class, must, in order to be valid, fulfill the conditions as to the quorum and majority with respect to each share class separately.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In any year in which the general meeting of Shareholders resolves to make any distribution of dividends, the Class A Shareholders shall first in priority be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount equal to 0,25% of the nominal capital with respect to such Shareholders' shares of the company, the Class B second in priority, C third, D fourth, E fifth, F sixth, G seventh, H eight, I ninth and the Class J Shareholders shall tenth in priority be entitled to receive the remainder of all dividend distribution.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) Ordinary Shares with a par value of one hundred Euros (€ 100.-) each, have been subscribed by HG Incorporations Limited, prenamed.

All the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 2,500.- Euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at 3.
 2. Appoint the following as:
 - Category A Managers:
 - * Mr. Jean Perarnaud, born on February 4, 1974 in Talence, France, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom and;
 - * Mr. Jens Thomassen, born on June 16, 1972 in Harstad, Norway, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom.
 - Category B Manager:
 - * Mrs. Nadia Dziwinski, born on May 11, 1971 in Rocourt, Belgium, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, Luxembourg and;
- The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Fix the address of the Company at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HG Incorporations Limited, une société constituée et gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social à 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom, et enregistrée au "Companies House" (Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni) sous le numéro 4572042,

Représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique (ci-après "l'Associé"), propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Wind Acquisition S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100-) chacune ("Parts Sociales Ordinaires"), chaque part étant entièrement libérée.

Le capital social peut être composé de différentes catégories de parts sociales.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les présents statuts (les "Statuts") ont la signification suivante:

"Associé de Classe A" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A de la Société.

"Associé de Classe B" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B de la Société.

"Associé de Classe C" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C de la Société.

"Associé de Classe D" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D de la Société.

"Associé de Classe E" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E de la Société.

"Associé de Classe F" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F de la Société.

"Associé de Classe G" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G de la Société.

"Associé de Classe H" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H de la Société.

"Associé de Classe I" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I de la Société.

"Associé de Classe J" signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J de la Société.

"Parts sociales de Classe A" signifie les Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe B" signifie les Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe C" signifie les Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe D" signifie les Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe E" signifie les Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe F" signifie les Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe G" signifie les Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe H" signifie les Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe I" signifie les Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

"Parts sociales de Classe J" signifie les Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal à celui des autres propriétaires de la même Classe de Part Sociale dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Les droits et conditions attachés aux différentes Catégories de Parts Sociales sont déterminés comme suit:

Les propriétaires des Parts sociales des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, et I se verront attribuer un droit à percevoir un dividende préférentiel, pro rata, représentant 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale détenue de la Classe correspondante. Après le paiement de tout dividende préférentiel, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Parts Sociales de Classe J.

Si les Parts Sociales de Classe J ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe I recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à H.

Si les Parts Sociales des Classes J et I ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe H recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à G.

Si les Parts Sociales des Classes J, I et H ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe G recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à F.

Si les Parts Sociales des Classes J, I, H et G ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe F recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à E.

Si les Parts Sociales des Classes J, I, H, G et F ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe E recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à D.

Si les Parts Sociales des Classes J, I, H, G, F et E ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe D recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à C.

Si les Parts Sociales des Classes J, I, H, G, F, E et D ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe C recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A à B.

Si les Parts Sociales des Classes J, I, H, G, F, E, D et C ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe B recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels des Associés des Classes A.

Si les Parts Sociales des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement ou rachat au moment de la distribution des dividendes, les Associés de Classe A recevront le bénéfice net distribuable résiduel, s'il y a.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont transférables librement entre Associés détenant des parts sociales de même Classe. Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social, représenté par la Classe de Part Sociale correspondante.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des Associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux Associés par lettre re-

commandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les Associés peuvent ou, si leur nombre excède vingt-cinq (25), doivent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Si le capital social est composé de différentes classes de parts sociales, toute décision modifiant les droits et obligations attachées à une classe spécifique de parts sociales, doit, afin d'être valide, remplir les conditions de quorum et de majorité requises pour chaque classe de parts sociales, séparément.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dans le cas où l'assemblée générale des Associés décide d'effectuer une distribution de dividendes, les Associés de Classe A percevront en premier rang de priorité un dividende annuel pour l'année représentant 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A détenue, les Associés de Classe B en second rang de priorité, les Associés de Classe C en troisième rang de priorité, les Associés de Classe D en quatrième rang de priorité, les Associés de Classe E en cinquième rang de priorité, les Associés de Classe F en sixième rang de priorité, les Associés de Classe G en septième rang de priorité, les Associés de Classe H en huitième rang de priorité, les Associés de Classe I en neuvième rang de priorité. Après le paiement de tout dividende préférentiel tel que décrit ci-dessus, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux Associés de Classe J.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires ont été souscrites par HG Incorporations Limited, préqualifié.

Toutes les Parts Sociales Ordinaires ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.500.- Euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à 3.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

- Gérants de catégorie A:

* Mr Jean Perarnaud, né le 4 février 1974 à Talence, France, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni; et

* M. Jens Thomassen, né le 16 juin 1972 à Harstad, Norvège, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2AP, Royaume-Uni.

- Gérant de catégorie B:

* Mme. Nadia Dziwinski, née le 11 mai 1971 à Rocourt, Belgique, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29163. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008097047/211/637.

(080111920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Red Pimpernel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.189.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Red Pimpernel S.à.r.l.

Proservices Management S.à r.l.

Gérant

Représentée par Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2008097424/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10909. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

VPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.117.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juillet 2008 que:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois.

2) Monsieur Eric LECLERC, né le 04.04.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg

et

Monsieur Jos HEMMER, né le 15.08.1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg, ont été nommés gérants pour une durée illimitée.

3) La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont celle de Monsieur Johan A. GUSTAVSSON.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008097023/50/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11600. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.

R.C.S. Luxembourg B 76.896.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008096953/785/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2008, réf. DSO-CS00560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080112421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

V.T.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.354.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097471/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09086. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

BHE Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 88.219.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097472/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 126.193.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2007, ainsi que les informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097480/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09096. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Immobilière Windhof II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.377.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2008

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privé, Administratrice

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE SOCIETE ANONYME, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008097648/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Immobilière Kayl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.376.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2008

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privée, Administrateur

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008097632/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Ditco Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.155.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Mohammed Y EL KHEREJJI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 08/07/ 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour DITCO REAL ESTATE S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008097616/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Constanza S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.673.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2014 est composé comme suit:

- Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, B-6810 Izel, 7, rue de la Sartelle
- Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken
- Carine REUTER, Secrétaire, L-3332 Fennange, 5, rue des Champs

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et décide de nommer la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2008097628/750/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg).

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Rectification au comité de direction

Monsieur Marc ADLER, directeur adjoint - membre du comité de direction 26, rue de la Montée, L-3362 Leudelange au lieu de

Monsieur Marc ADLER, directeur adjoint responsable de la direction technique - membre du comité de direction 26, rue de la Montée, L-3362 Leudelange.

Siège social:
L-Strassen

Strassen, le 30 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097627/2846/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Sofigepar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2014 est composé comme suit:

- Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, B-6810 Izel, 7, rue de la Sartelle
- Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken
- Carine REUTER, Secrétaire, L-3332 Fennange, 5, rue des Champs

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et décide de nommer la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008097629/750/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg).

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Cegedel du 24 juillet 2008 que

Monsieur Werner ROOS, né le 3 janvier 1949 à Coblenze (Allemagne) et demeurant Brandenburger Straße 22 à D-66424 Homburg, a donné sa démission comme administrateur de la société avec effet au 30 juin 2008.

Le conseil d'administration a coopté dans sa réunion du 24 juillet 2008 Monsieur Tim HARTMANN, né le 9 janvier 1969 à Bochum (Allemagne) et demeurant Pastor-Bröhl-Straße 12 à D-40474 Düsseldorf-Kaiserswerth, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Werner ROOS, dont il terminera le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012. La cooptation de Monsieur HARTMANN devra être confirmée à la prochaine assemblée générale.

Siège social:

2, rue Thomas Edison - Strassen.

Strassen, le 25 juillet 2008.

Romain BECKER

Directeur général

Référence de publication: 2008097626/2846/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

StarLease Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.182.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008097618/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Immo Horizon S.à.r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.275.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 28 mai 2008

Sont nommés au conseil de surveillance:

- Monsieur Paul LEESCH, Degersheim/Suisse, Commerçant en retraite,
- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé,
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé,

- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privée,
- Madame Danièle LEESCH, Tuntange, sans profession.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Pour le conseil d'Administration

Max LEESCH

Référence de publication: 2008097634/539/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Société Immobilière Op der Leng II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 90.151.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2008

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008097633/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10956. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Perfume Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008097612/202/12.

(080112062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.521.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

Suite à une cession intervenue le 5 juin 2008, les 6.300.360 parts sociales détenues par la société Labrigado Limited, Romasco Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ont été transmises à la fondation de droit néerlandais Stichting Administratiekantoor Cosmos, dont le siège est établi à 1017 BT Amsterdam, Herengracht 483, inscrite auprès du registre de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le n ° 34301164.

En date du 5 juin 2008, le capital de la société CRANBERRY 2 INVESTMENT S.à r.l. est détenu comme suit:
500 parts: MURDOCH AND COMPANY, société des Bermudes avec siège au 6, Front Street, Hamilton, HM 11, Bermuda Islands.

6.300.360 parts: Stichting Administratiekantoor Cosmos, fondation néerlandaise avec siège au 1017 BT Amsterdam, Herengracht 483.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour Avis

Signature

Référence de publication: 2008097620/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.555.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2008

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privée, Administratrice

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008097635/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Capernaum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008097598/242/12.

(080112378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Immobilière Les Remparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.865.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2008

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privé, Administratrice

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE SOCIETE ANONYME, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008097652/539/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Master Finance Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.898.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 21 avril 2008 a renouvelé le mandat de l'administrateur-délégué de la société.

- Monsieur Emmanuel WOLF, Administrateur-délégué, courtier en assurances, 289a, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 21 avril 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO SARL, réviseur d'entreprises, 43, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 52.610

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour MASTER FINANCE HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2008097611/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Galaxy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.737.750,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008097602/242/13.

(080112411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Cactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 65.282.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 28 mai 2008

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-Délégué
- Monsieur Laurent SCHONCKERT, Luxembourg, Employé privé Administrateur-Directeur
- Madame Doris LEESCH, Luxembourg, Employée privée, Administratrice
- Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Blaschette, Employé privé, Administrateur
- Monsieur Eloi KRIER, Bertrange, Employé privé, Administrateur

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société MAZARS, SOCIETE ANONYME, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008097653/539/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.692.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juin 2008 que:

Le mandats des administrateurs à savoir,

Monsieur Pierre PAPILLAUD, né le 01.07.1935 à Vignonet (F), demeurant à 12, rue des Bruyères, F-61000 Saint-Germain du Corbeis;

Monsieur Dominique SAUVALLE, né le 25.02.1939 à Caen (F), demeurant à 32, rue Froide, F-14980 Rots;

Monsieur Armin PHILIPP, né le 26.04.1942 à Hengerberg Bayern (D), demeurant à 9, Blumenrainstrasse, CH-905 Appenzell;

Monsieur Camille GIRA, né le 02.06.1958 à Luxembourg, demeurant à 49, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich;

Monsieur Lucien BERTEMES, né le 06.05.1958 à Pétange, demeurant à 47, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange;

Monsieur Luc BAEYENS, né le 29.05.1962 à Uccle (B), demeurant à 1, rue du Cheval Blanc, Lot 66, F-59700 Marcq en Baroeul;

et Monsieur Jean-Pierre BRUNELLE, né le 25.02.1955 à Meurcin (F), demeurant à 6, rue du Chemin Vert, F-49690 Coron,

sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2008.

La SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES Sàrl, avec siège social à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008098166/3560/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

ICG-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.777.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 52442 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008098312/211/11.

(080112726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.
